

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 08 février 2018

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SQUINABOL – BERTSCHI – GORET – Messieurs TREHEL – CHAUFFERT – MINETTE – BERJOT – HERISSANT – ATZENI –

Absents excusés : Mme GENCOURT Catherine

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal BERTSCHI

Le compte rendu du 11 janvier 2018 été approuvé à la majorité.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables-

La commune d'Essises est soumise au RNU depuis la caducité des POS 27 mars 2017. Par délibération en date du 18 juin 2015, la commune d'Essises a décidé de réviser le POS par élaboration d'un PLU pour les raisons suivantes :

- Etablir un projet de développement pour les 10 à 15 ans à venir,
- Maitriser le développement urbain,
- Préserver l'environnement,
- Intégrer les nouvelles dispositions de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- Prendre en compte la loi ALUR,
- Revoir le zonage pour plus de cohérence avec le territoire.

Le PLU comprend un document intitulé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal établi en prenant en compte les besoins en matières de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels présentant un intérêt et d'aménagement durable.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.151-1 et L.151-2, L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune d'Essises.

Le projet communal repose sur la volonté d'assurer un équilibre entre un maintien de la population actuelle, la préservation des espaces agricoles, la protection des espaces naturels et des continuités écologiques et la prévention des risques naturels.

La stratégie d'aménagement et de développement de la commune d'Essises s'articule autour de six grands principes :

- Maintenir la population communale à son niveau actuel,
- Préserver des possibilités d'accueil d'éventuelles activités économiques dans le tissu bâti,
- Insérer les constructions nouvelles dans le contexte paysager et dans la morphologie urbaine existante,
- Protéger les milieux agricoles,
- Et de protection contre les zones d'urbanisation intense,

- Respecter les mesures et prescriptions des zones du PPRicb.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le PADD présenté.

QUESTIONS DIVERSES-

- **Recensement** : Tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur seizième anniversaire,
- Recommandé avec AR, envoyé à **Monsieur REMIOT**, pour le devenir des troncs d'arbres et branchages restant sur le terrain,
- Contrôle des **équipements sportifs** le mercredi 28 février,
- **Foyer rural** : Visite de la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique le mercredi 21 février,
- **Assainissement non collectif** : Une permanence se tiendra le lundi 19 mars de 16 h 00 à 18h30 au Foyer rural. Vous recevrez dans vos boîtes à lettres, un courrier pour ceux ayant déjà signé une première convention et un autre pour ceux ne l'ayant pas fait, émanant de la Communauté de Communes de Charly, vous informant que ce jour-là, le devis et la convention devront être donnés pour obtenir les aides de l'agence de l'eau.

Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 20 h 00